

# HOSITO

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 12, rue Marbeuf, 75008 PARIS  
RCS PARIS 525 280 160

## Rapport Annuel au 29 décembre 2023

*Société de Gestion :*

*Dépositaire :*

*Gestionnaire Administratif et Comptable par  
délégation :*

*Commissaire aux Comptes :*

*OPCVM*

*Vigifinance*

*CIC Market Solutions*

*Crédit Mutuel Asset Management*

*PwC Audit*

## Table des matières

|      |   |    |
|------|---|----|
| I.   | INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV .....  | 5  |
| 1.   | objectif de gestion .....   | 5  |
| 2.   | strategie d'investissement .....  | 5  |
| 3.   | regime fiscale .....  | 6  |
| 4.   | profil et echelle de risque .....   | 6  |
| 5.   | informations reglementaires .....   | 6  |
| II.  | RAPPORT DE GESTION .....  | 9  |
| 1.   | Environnement macroeconomique et financier .....  | 9  |
| 2.   | Gestion de la sicav .....   | 9  |
| 3.   | Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (instruction amf- doc-2011-19 – article 32) .....   | 10 |
| 4.   | Performances de la sicav .....  | 10 |
| 5.   | Perspectives d'avenir .....   | 10 |
| 6.   | Évenements importants survenus pendant l'exercice clos le 29 decembre 2023 .....  | 11 |
| 7.   | Évenements importants survenus depuis la cloture de l'exercice .....  | 11 |
| 8.   | Recherche et developpement .....  | 11 |
| 9.   | Franchissement de seuils en coherence avec les ratios reglementaires applicables (articles L.233-6 code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du rg amf) .....       | 11 |
| 10.  | Prevention des risques technologiques (article L 225-102-2 du code de commerce).....  | 11 |
| III. | ELEMENTS FINANCIERS DE L'OPC .....  | 12 |
| 1.   | Rapport du commissaire aux comptes et comptes annuels .....   | 12 |
| 2.   | État du patrimoine - composition du portefeuille.....   | 12 |
| 3.   | Performances de la sicav - evolution de la valeur liquidative .....   | 12 |
| 4.   | Depassement de ratios .....   | 12 |
| 5.   | Cours forces .....  | 12 |
| 6.   | Composition detaillee de l'actif .....  | 13 |
| 7.   | Resultats economiques et financiers.....  | 13 |
| 8.   | Presentation des comptes annuels .....  | 13 |
| 9.   | Affectation du resultat.....  | 14 |
| 10.  | Rappel des dividendes distribues.....   | 14 |
| 11.  | Depenses somptuaires et charges non deductibles fiscalement.....  | 14 |
| 12.  | Controle du commissaire aux comptes .....   | 14 |
| IV.  | VIE SOCIALE .....   | 15 |
| 1.   | Rapport sur le gouvernement d'entreprise .....  | 15 |
| ➤    | informations concernant les mandataires sociaux.....  | 15 |
| ➤    | conventions visees aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.....   | 15 |
| ➤    | tableau recapitulatif des delegations en cours de validite dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce) ..... | 15 |
| ➤    | modalites d'exercice de la direction generale.....  | 15 |
| ➤    | compte rendu des remunerations et avantages verses a chaque mandataire .....  | 15 |
| 2.   | Situation du mandat des administrateurs .....   | 15 |
| 3.   | Situation du mandat du president directeur general.....   | 15 |
| 4.   | Situation du mandat des commissaires aux comptes.....   | 15 |
| 5.   | Etat des participations des salaries et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du code de commerce) .....  | 16 |

|    |  |    |
|----|--|----|
| 6. | Succursales (article l. 232-1 du code de commerce).....  | 16 |
| 7. | Proposition de fixation des jetons de presence .....   | 16 |
|    | <b>certification des commissaires aux comptes et comptes annuels de la sicav</b> .....   | 17 |
|    | <b>rapport sur les remunerations en application de la directive opcv m v</b> .....   | 46 |
| •  | <b>les remunerations fixes</b> .....   | 46 |
|    | les remunerations fixes sont determinees de façon discretionnaire en lien avec le marche ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifies et operationnels. .... | 46 |
| •  | <b>les remunerations variables</b> .....   | 46 |

## Préambule

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de vous rendre compte de l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir, et afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration en date du 10 mars 2023 ;
- 2) Administration de la Société (mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés, conventions réglementées, rémunération des administrateurs) ;
- 3) Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la Société ;
- 4) Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 ;
- 5) Convocation de l'Assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
- 6) Questions diverses : mise en place des Gates ;
- 7) Pouvoirs pour formalités.

Ce rapport annuel a été établi par le Conseil d'administration de la SICAV tenu le 8 mars 2024 en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, et conformément à l'article L. 214-23 du Code monétaire et financier. Il est relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023 et arrêté au dernier jour de l'exercice.

Il comprend le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes mentionné en entête.

Ont été mis à votre disposition au siège social afin que vous puissiez en prendre connaissance :

- le rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise, le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, ainsi que son rapport spécial,
- les comptes annuels, et
- les autres renseignements s'y rapportant et d'une manière générale tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

A titre de rappel, le prospectus, le document d'informations clés (DIC), les rapports annuel et semestriel ainsi que la composition détaillée du portefeuille peuvent être communiqués gratuitement, sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

# I. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV

## 1. Objectif de gestion

HOSITO est une SICAV diversifiée dont l'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'investissement recommandée (supérieure à 5 ans). Pour atteindre cet objectif, le gérant dispose d'une flexibilité dans l'allocation d'actifs et sélectionne des instruments financiers investis dans des entreprises qui s'engagent à long terme dans les thématiques d'avenir. L'indicateur de référence est un indice composite : 40% MSCI ACWI Net Total Return EUR [NDEEWNR Index] et 60% ESTER. La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'allocation est flexible.

## 2. Stratégie d'investissement

Le gérant décide de l'allocation entre les classes d'actifs selon ses anticipations d'évolution des différents marchés en direct ou indirectement via des OPC.

Le gérant portera une attention particulière sur les entreprises engagées à long terme dans des thématiques qu'il juge d'avenir telles que la protection environnementale, l'innovation technologique, l'ergonomie humaine, toutes zones géographiques et secteurs d'activités confondus.

L'exposition sur les marchés actions et de taux pourront se faire en direct ou par le biais d'OPCVM ou FIA.

L'équipe de gestion sélectionne des gérants par l'intermédiaire d'OPC, mettant en oeuvre deux types de gestion :

- La gestion « active » consiste à sélectionner des gérants de fonds actifs. La sélection résulte d'un travail approfondi construit autour d'une méthode qui repose sur des critères quantitatifs (analyse des performances passées, volatilité, évolution des encours du fonds, classement parmi ses pairs etc.) et qualitatifs (entretien avec la société de gestion, compréhension de la stratégie d'investissement, stabilité de l'équipe de gestion...).
- La gestion « passive », dite indicelle, consiste à sélectionner des « ETFs ». L'analyse est bâtie sur des critères quantitatifs tels que la liquidité, le tracking error, les frais, la taille de l'encours mais également sur des critères structurels (méthode de réplication).

La sélection des titres vifs concerne :

- Les actions : le choix des valeurs découle de la stratégie d'investissement et du savoir-faire en stock picking des gérants financiers. Il se fonde sur une analyse discrétionnaire et fondamentale de différents facteurs macroéconomiques et indicateurs de marché.
- Les produits de taux en Europe, aux Etats Unis, ainsi que dans les grands marchés de l'OCDE. Ils auront une notation « Investment Grade » (minimum de BBB-) selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes en titres vifs et/ou via des OPC :

- De 20% à 80% de l'actif net sur les marchés d'actions internationales dans le respect des contraintes suivantes:
  - maximum 20% en actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisations boursières inférieures à 10 milliards d'euros) ;
  - maximum 50% de l'actif net sur les marchés d'actions de pays émergents (exclusivement via des OPC) ;
  - maximum 20% de l'actif net sur les marchés d'actions internationales des pays hors OCDE (exclusivement via des OPC) ;
  - maximum 20% de l'actif net sur les stratégies de gestion alternative (exclusivement via des OPC).
- De 20% à 80% de l'actif net en instruments de taux réputés « Investment Grade » ou « High Yield » dans le respect des contraintes suivantes :
  - maximum 30% en instruments de taux de pays émergents ;
  - maximum 30% en instruments de taux spéculatifs dits « High Yield » dont la notation est inférieure à BBB- ou non notés ;
  - maximum 20% de l'actif net sur les stratégies de gestion alternative.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Quelles que soient les classes d'actifs, les expositions sont limitées à :

- 50% de l'actif net aux pays émergents ;
- 20% de l'actif net sur des stratégies de gestion alternative.

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou organisés internationaux, pour couvrir le portefeuille aux risques de marché actions, taux ou de change. L'exposition

globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

### 3. Régime fiscale

Les actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SICAV dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

### 4. Profil et échelle de risque

Catégorie SRRI : Total refund Fund

Niveau SRRI : 4 / Niveau SRI : 3

### 5. Informations réglementaires

#### Informations relatives aux opérations portant sur des titres pour lesquels le groupe a un intérêt tout particulier

En application de l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, les actionnaires sont informés que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés ou d'instruments financiers émis par la société de gestion ou autres entités de la société de gestion.

#### Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM (Instruction AMF n°2011-15)

La méthode choisie par Vigifinance pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

#### Informations Taxonomie SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 et Règlement (UE) 2020/852)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 et aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que les investissements sous-jacents à l'OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément à son statut article 6 de la directive SFDR. L'ensemble des informations sur ces critères sont accessibles sur le site internet de Vigifinance à l'adresse : [www.vigifinance.com](http://www.vigifinance.com)

#### Politique d'engagement actionnarial et droits de vote (article L. 533-22 et R. 533-16 du Code monétaire et financier)

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Vigifinance a élaboré une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans ses stratégies d'investissement.

Cette politique ainsi que le compte rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique peuvent être consultés au siège de la Société de Gestion et sont accessibles sur le site internet de Vigifinance à l'adresse : [www.vigifinance.com](http://www.vigifinance.com).

#### PEA PME (Article D.221-113-6 du Code Monétaire et Financier)

Non applicable

#### Frais (Instruction AMF n°2011-19 annexe xiv )

##### *Commissions de mouvement sous conservateur*

La commission de mouvement apparaît dans les comptes de l'OPC sous la rubrique "Frais de négociation". Elle est composée de la commission de bourse, du courtage et de l'impôt et taxes en vigueur.

Aucune commission en nature n'a été versée à la Société de Gestion et il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la Société de Gestion.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC s'élèvent à 3 % TTC maximum de l'actif net.

*Frais de fonctionnement et autres services (Instruction AMF n°2011-19)*

La SICAV n'a pas supporté d'autres frais durant l'exercice clos le 29 décembre 2023.

**Mécanismes de plafonnement des rachats / compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille (Instruction AMF n°2011-19)**

Non applicable

**Déontologie**

*Contrôle des intermédiaires (article 321-115 du Règlement Général de l'AMF)*

Conformément à l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion [www.vigifinance.com](http://www.vigifinance.com).

*Sélection et évaluation des prestataires fournissant des services d'aide à la décision d'investissement*

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement.

Ce document est disponible sur le site internet : [www.vigifinance.com](http://www.vigifinance.com).

*Frais d'intermédiation*

Les porteurs de parts de la SICAV peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la Société de Gestion : [www.vigifinance.com](http://www.vigifinance.com).

**Rémunérations versées par la Société de Gestion et/ou la SICAV (Article 321-125 du RG AMF et Instruction AMF n°2011-19)**

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2014/91/UE dite Directive OPCVM V.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs concernant les rémunérations sont publiés en annexe du présent rapport annuel.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion des portefeuilles, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales. Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante : les rémunérations variables et fixes versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (fin février au 2024, au titre de l'exercice 2023), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec le Président – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion : [www.vigifinance.com](http://www.vigifinance.com).

Le détail de la politique de rémunération de VIGIFINANCE est disponible sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement dans le cadre de cette demande.

**Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le portefeuille de la SICAV (Position AMF - DOC-2013-06 – Les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)**

*Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :*

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

*Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés :*

Non applicable.

| <i>Techniques de gestion efficace</i> | <i>Instruments financiers dérivés (*)</i> |
|---------------------------------------|---|
|                                       |   |

(\*) Sauf les dérivés listés

*Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie :*

Non applicable.

| <b>Types d'instruments</b>  | <b>Montant en devise du portefeuille</b> |
|---|--|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*)<br><b>Total</b> |  |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces<br><b>Total</b>     |  |

*Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace*

Non applicable.

| <b>Revenus et frais opérationnels</b>   | <b>Montant en devise du portefeuille</b> |
|---|--|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus<br><b>Total des revenus</b><br>. Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais<br><b>Total des frais</b> |  |

(\*) *Revenus perçus sur prêts et prises en pension*

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

### **Changements intervenus au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023**

Le Conseil d'Administration a décidé lors de la réunion tenue le 13 octobre 2023, de modifier le prospectus et le DIC de la SICAV afin d'introduire, conformément à l'Instruction AMF DOC-2017-05 - Modalités d'introduction des mécanismes de gestion de la liquidité, le mécanisme de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des actionnaires de la SICAV sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur le profil rendement / risque de la SICAV. Les autres caractéristiques de la SICAV restent totalement inchangées.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 22 décembre 2023.

Les autres modifications n'impactant que les aspects liés à la gouvernance et les statuts de la SICAV sont rappelées au paragraphe 2.6.



## II. Rapport de gestion

### 1. Environnement macroéconomique et financier

Après un début d'année 2023 marqué par un rallye boursier important en janvier, les grandes places financières ont chuté en février/mars suite aux déboires du Crédit Suisse et à la faillite de plusieurs banques régionales aux Etats-Unis. Les craintes de contagion à l'ensemble du système financier se sont ensuite progressivement évaporées, laissant place à une période marquée par des interrogations concernant la suite de la politique monétaire menée par les banques centrales. On observe une forte hétérogénéité au sein des indices boursiers : aux Etats-Unis, alors que les *Magnificent Seven* (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) connaissent une hausse exceptionnelle, les performances du reste de la cote sont plus mitigées. Les résultats des entreprises ont également eu une importance significative, les déceptions étant lourdement sanctionnées par les investisseurs (Worldline, Alstom, Sanofi...). Enfin, un puissant rallye s'est engagé depuis début novembre : les statistiques macro-économiques globalement meilleures que prévu (désinflation, croissance résiliente outre-Atlantique) et le ton plus accommodant des banquiers centraux entraînent une révision des anticipations de baisse des taux pour 2024. Les investisseurs semblent (trop ?) optimistes, et s'attendent désormais à six baisses de taux de 25bp l'an prochain, aussi bien pour la Fed que pour la BCE.

Les rendements obligataires ont fait preuve d'une forte volatilité tout au long de l'année, fluctuant au gré des données publiées et du discours plus ou moins accommodant des banquiers centraux. Les bons du Trésor américain à 10 ans ont évolué entre 3,25% et 5%, avant de clôturer l'année à 3,88%.

En Chine, la situation reste préoccupante. Les inquiétudes se sont accentuées en raison de la crise immobilière actuelle, la faiblesse de la consommation ainsi que la mainmise de Xi Jinping sur l'économie chinoise et le caractère imprévisible de sa politique. L'absence de signes de reprise économique pèse sur la confiance déjà médiocre des investisseurs, dont le positionnement sur cette zone géographique est au plus bas depuis de nombreuses années.

Côté matières premières, les cours du pétrole se dégonflent sur l'année, plombés par les perspectives économiques moroses qui font peser un risque sur la demande mondiale ainsi que par une certaine fragmentation au sein de l'OPEP+ où les intérêts de certains pays membres semblent diverger (Brent : \$77/baril). À l'inverse, l'or s'établit en forte hausse, l'attractivité des actifs sans rendement se renforce avec la fin du cycle de resserrement monétaire (\$2'063/once). Enfin, l'euro se renforce face au dollar, le discours de la BCE demeurant pour le moment plus restrictif que celui de la Fed (EUR/USD = 1,10).

### 2. Gestion de la SICAV

Suite à son lancement en avril 2022, 2023 constitue la deuxième année de gestion de la SICAV. L'objectif sur cette période était notamment d'augmenter l'exposition aux actions, et ainsi de se rapprocher de l'allocation cible définie l'an dernier (~60% d'actions). Cela a été effectué progressivement, via le renforcement des stratégies déjà présentes en portefeuille, mais aussi avec l'achat d'un nouveau fonds, Polar Smart Energy, qui sélectionne les sociétés fournissant des solutions technologiques et des services œuvrant pour la transition énergétique.

À contrario, plusieurs stratégies ont été cédées afin d'améliorer la qualité de la sélection et de conserver un portefeuille concentré avec de réelles convictions. Ainsi, la stratégie actions Terroirs et Avenir et le fonds obligataire Lyxor Corporate Green Bonds ont été vendus en juillet car ne répondant plus aux objectifs d'investissement (cf. Conseil d'Administration du 13/10/2023). Une troisième stratégie, Schroder Global Climate Change, a été cédée en fin d'année pour rationaliser la sélection : en effet, la philosophie d'investissement du fonds et son portefeuille étaient trop similaires au fonds Janus Henderson Sustainable Equity, jugé plus performant et mieux positionné dans le contexte actuel.

Aujourd'hui, le fonds est exposé aux actions à hauteur de 57% (contre 43% au 31/12/2022), et détient 38% d'obligations (contre 43% en fin d'année dernière). La poche actions comporte dix stratégies distinctes répondant à des problématiques et enjeux différents. Côté taux, trois stratégies obligataires sont présentes en portefeuille et permettent de profiter des opportunités offertes actuellement sur le marché, ainsi que deux fonds monétaires dotés du label ISR afin de tirer parti du niveau actuel élevé des rendements à court terme. Enfin, une exposition de 4% aux métaux stratégiques indispensables dans le cadre de la transition énergétique vient compléter le portefeuille.

### 3. Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF- DOC-2011-19 – Article 32)

| Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal : |             |             |        |
|--|-------------|-------------|--------|
|  | Acquisition | Cession     | Devise |
| CM-AM Cash ISR   |             | -559 894,52 | EUR    |
| POLAR CAP-SMART ENERGY-I EUR   | 448 276,61  |             | EUR    |
| TERROIRS ET AVENIR-C EUR ACC   |             | -388 704,96 | EUR    |
| MONTANARO BETTER WRLD-EURACC   | 339 072,65  |             | EUR    |
| SCHRODER INTL-GL CLIM CH-CEA   |             | -325 381,96 | EUR    |
| LYXOR CORPORATE GREEN BOND   |             | -314 854,41 | USD    |
| CM-AM MONE ISR-RC  |             | -291 893,79 | EUR    |
| DISRUPTION MASTER-B  | 302 404,87  | 0           | EUR    |
| BDLCM FUNDS-TRANS-E  | 191 620,76  | 0           | EUR    |
| VONTOBEL -GREEN BOND-N   | 180 204,08  | 0           | EUR    |
| POLAR CAPITAL-GLB TECH-IUSD  | 174 286,45  | 0           | USD    |
| SHELCH FLEX SHORT DUR ESG-Z  | 153 332,34  | 0           | EUR    |
| ISHARES USD TRES BOND 7-10Y  | 126 469,32  | 0           | USD    |
| LYXOR CORPORATE GREEN BOND   | 111 900,80  | 0           | EUR    |

### 4. Performances de la SICAV

Sur l'exercice écoulé, la part I libellée en EUR réalise une performance nette de +8,12%, la part S de +8,33% et la part R de +7,90%. La performance brute est légèrement supérieure à celle de l'indice de référence. Après un premier semestre globalement en ligne avec le benchmark, HOSITO a souffert de son biais Croissance lorsque les taux longs ont flambé entre août et octobre. La situation s'est ensuite inversée sur les deux derniers mois de l'année avec les anticipations de baisses de taux à venir en 2024.

En termes de contributions, la poche actions dégage une performance de +7,50%, alors que la poche obligataire (monétaire inclus) s'adapte +1,34%. Toutefois, les matières premières impactent négativement la performance globale à hauteur de -0,72%. Les meilleurs contributeurs sont les fonds Polar Global Technology, Janus Henderson Global Sustainable et Echiquier Artificial Intelligence, alors que les fonds OFI Strategic Metals et Piquemal Houghton Global Equities sont les principaux détracteurs.

Rappel : les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

### 5. Perspectives d'avenir

Nous entamons l'année 2024 avec la conviction qu'une récession profonde peut être évitée. Selon nous, plusieurs éléments sont relativement prévisibles pour cette année et auront un impact significatif sur l'économie et sur les marchés financiers. Ainsi, les économies développées devraient afficher une croissance inférieure à la tendance, mais tout de même positive, alors que la dynamique actuelle de désinflation devrait se poursuivre, avec des taux d'inflation qui devraient continuer à converger vers l'objectif de 2%. Par conséquent, nous estimons que le ralentissement de la croissance attendu en 2024, couplé à la poursuite de la désinflation mondiale, va entraîner une baisse des taux longs nominaux, favorisant ainsi les marchés actions de croissance.

De plus, pour faire face au ralentissement de la croissance entraîné par des taux de financement restrictif, les banquiers centraux n'auront pas d'autres choix que de baisser les taux directeurs afin d'éviter un effondrement économique. Toutefois, l'ampleur des baisses de taux dépendra de l'évolution de l'inflation et de la croissance économique. Un resserrement trop précoce et trop marqué pourrait raviver l'inflation, tandis qu'un maintien des taux à un niveau trop élevé pendant trop longtemps risquerait d'entraîner une récession.

Par ailleurs, d'autres éléments sur lesquels nous n'avons aucun contrôle pourraient survenir et entraîner un regain de tension sur les marchés. Parmi eux, nous pouvons citer les tensions géopolitiques (conflit israélo-palestinien, conflit russo-ukrainien, Chine-Taïwan), les élections aux Etats-Unis en novembre (en cas de réélection de Donald Trump : tensions douanières, transition énergétique retardée), ou encore une erreur de politique monétaire entraînant une chute de la croissance mondiale. Enfin, il faut toujours avoir à l'esprit qu'un élément exogène imprévisible type Black Swan est susceptible de se produire, déjouant toutes les prévisions établies et ayant des conséquences néfastes sur les marchés.

Concernant nos préférences tactiques pour 2024, nous pensons que la baisse des taux devrait être un support puissant pour les actions mondiales. Nous préférons les marchés américain et européen, et sommes plus prudents sur les pays émergents (notamment la Chine). Les petites et moyennes capitalisations boursières devraient bénéficier de façon plus prononcée de la baisse des taux, alors qu'elles se traitent toujours avec une décote historique par rapport aux grandes

capitalisations. Au niveau des styles de gestion, nous estimons que les actions de croissance vont particulièrement profiter du contexte d'assouplissement monétaire. Comme évoqué précédemment, les taux longs nominaux devraient baisser, ce qui est de bon augure pour les emprunts d'Etat. S'agissant du crédit, les rendements actuels restent attractifs aussi bien sur le segment Investment Grade qu'High Yield, et offrent une certaine sécurité en cas d'écartement des spreads. Dans un contexte d'atterrissage en douceur de l'économie, les taux de défaut devraient rester modérés. Enfin, le profil rendement/risque du monétaire demeure très intéressant.

## **6. Évènements importants survenus pendant l'exercice clos le 29 décembre 2023**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale a décidé lors de la réunion du 20 novembre 2023, sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAV, de modifier l'article 7 des statuts de la SICAV pour tenir compte de l'introduction des Gates dans le mécanisme des rachats ;

S'agissant des aspects réglementaires relatifs à la SICAV nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 1.5.13.

## **7. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

A la date d'établissement du rapport de gestion aucun des événements listés ci-dessous n'est survenu :

- des événements significatifs intervenus tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de valeur liquidative) ;
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

## **8. Recherche et développement**

Néant

## **9. Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios réglementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF)**

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil. Les niveaux de détention des capitaux de sociétés sont inférieurs aux seuils de déclaration.

## **10. Prévention des risques technologiques (article L 225-102-2 du Code de commerce)**

Non applicable.

### III. Eléments financiers de l'OPC

#### 1. Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels

Vous trouverez en annexe les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes désigné en entête.

#### 2. État du patrimoine - Composition du portefeuille

Au 29 décembre 2023, le portefeuille était composé de la façon suivante :

| Eléments de l'état du patrimoine          | Montant en euros    |
|---|---------------------|
| Actions et valeurs assimilées             | 0,00                |
| Obligations                               | 0,00                |
| OPC                                       | 7 878 235,74        |
| Instruments financiers à terme            | 0,00                |
| Créances                                  | 0,00                |
| Disponibilités                            | 69 045,65           |
| <b>Total des actifs détenus par l'OPC</b> | <b>7 947 281,39</b> |
| Passif                                    | 38 801,61           |
| <b>Valeur nette d'inventaire</b>          | <b>7 908 479,78</b> |

#### 3. Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative

| Date       | Action | Actif net    | Nombre d'actions en circulation | Valeur liquidative de l'action (en euros) |
|------------|--------|--------------|---------------------------------|---|
| 30/12/2022 | I      | 3 546 426,22 | 38 427,000                      | 92,28                                     |
|            | R      | 921,61       | 10,000                          | 92,16                                     |
|            | S      | 3 425 359,02 | 37 062,000                      | 92,42                                     |
| 29/12/2023 | I      | 4 430 504,88 | 44 403,000                      | 99,77                                     |
|            | R      | 994,42       | 10,000                          | 99,44                                     |
|            | S      | 3 476 980,48 | 34 727,000                      | 100,12                                    |

Nous vous rappelons toutefois que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

#### 4. Dépassement de ratios

| Ratios              | Règles  | Taux                 | Date Anomalie | Date de Régul |
|---------------------|---|----------------------|---------------|---------------|
| Ratio Réglementaire | Liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux de l'OPC | 10.24% (Max : 10%)   | 13-janv.-2023 | 20-janv.-2023 |
| Ratio Prospectus    | Investissement en OPC maximum 100 %   | 100,004% (Max: 100%) | 17-fev.-2023  | 21-fev.-2023  |
| Ratio Réglementaire | Liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux de l'OPC | 10.63% (Max : 10%)   | 07-juil.-2023 | 13-juil.-2023 |

#### 5. Cours forcés

Néant

## 6. Composition détaillée de l'actif

Conformément à l'article L. 214-17 du Code Monétaire et Financier, la composition de l'actif jointe en annexe est établie au jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice et comprend les informations suivantes :

- un inventaire détaillé du portefeuille en précisant les quantités et la valeur des instruments financiers ;
- l'actif net ;
- le nombre de parts ou actions en circulation ;
- la valeur liquidative ;
- les engagements hors bilan.

## 7. Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 :

- le montant des produits sur opérations financières s'est élevé à 0,00 euros (contre 0,00 euros au titre de l'exercice précédent).
- le montant des charges sur opérations financières s'est élevé à 0,00 euros (contre (880,48) euros au titre de l'exercice précédent).

En conséquence, le montant du résultat sur opérations financières s'est élevé à 0,00 euros (contre (880,48) euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu de ces éléments, des frais de gestion et dotations aux amortissements d'un montant de (69 474,17) euros (contre (70 871,99) euros l'année précédente), le résultat net de l'exercice s'élève à (69 474,17) euros (contre (71 752,47) euros au titre de l'exercice précédent).

Après régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (626,95) euros contre (27 404,21) euros l'année précédente, le résultat s'élève à (70 101,12) euros (contre un résultat de (99 156,68) euros au titre de l'exercice précédent), soit :

- pour les parts I : (42 996,48 euros) ;
- pour les parts R : (11,64 euros) ;
- pour les parts S : (27 093,00 euros).

Le montant total des moins-values nettes de l'exercice s'élève à (16 036,20) euros, soit :

- pour les parts I : (8 988,08 euros) ;
- pour les parts R : (2,02 euros) ;
- pour les parts S : (7 046,10 euros).

Au 29 décembre 2023, le total du bilan de la SICAV s'élevait à 7 947 281,39 euros contre 7 022 439,73 euros pour l'exercice précédent.

## 8. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## 9. Affectation du résultat

Au niveau de la SICAV, les sommes distribuables nettes de l'exercice ressortent à (70 101,12) euros pour le résultat net et (16 036,20) pour les plus et moins-values nettes.

Il se décompose de la manière suivante :

Action R :

- Le résultat net est de : (11,64) euros.
- d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes : (2,02) euros.

Action I :

- Le résultat net est de : (42 996,48) euros.
- d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes : (8 988,08) euros.

Action S :

- Le résultat net est de : (27 093,00) euros.
- d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes : (7 046,10) euros.

Conformément au prospectus et en application de l'article 25 des statuts, le Président décide d'affecter en totalité ces sommes au compte de « Capital ».

## 10. Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts qu'au titre des trois derniers exercices, le résultat et les plus ou moins-values nettes ont été affectés de la manière suivante :

| Exercice | Résultat    |                         |             |                         |          |                         |
|----------|-------------|-------------------------|-------------|-------------------------|----------|-------------------------|
|          | Parts I     |                         | Parts S     |                         | Parts R  |                         |
|          | Résultat    | Capitalisation unitaire | Résultat    | Capitalisation unitaire | Résultat | Capitalisation unitaire |
| 2022     | (53 031,86) | 1,38                    | (46 109,72) | 1,24                    | (15,10)  | 1,51                    |

  

| Exercice | Plus-ou moins-values nettes |                         |             |                         |          |                         |
|----------|-----------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|----------|-------------------------|
|          | Parts I                     |                         | Parts S     |                         | Parts R  |                         |
|          | Résultat                    | Capitalisation unitaire | Résultat    | Capitalisation unitaire | Résultat | Capitalisation unitaire |
| 2022     | (11 524,92)                 | 0,30                    | (11 117,92) | 0,30                    | (2,98)   | 0,30                    |

## 11. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 12. Contrôle du Commissaire aux comptes

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, nous allons vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

## IV. Vie sociale

### 1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### Informations concernant les mandataires sociaux

La composition du Conseil d'administration est toujours la même depuis sa constitution.

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice écoulé :

#### Monsieur Gérard d'Huriel Bartillat

- Président de VIGIFINANCE SAS,
- Président de GBP SAS,
- Président, Directeur général de la SICAV HOSITO

#### Madame Véronique Goudon de Lalande

- Administrateur de la SICAV HOSITO
- Administrateur de la SICAV EUROFIN PLUS A

#### Monsieur Johann Wattiez

- Administrateur de la SICAV HOSITO

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

#### ➤ Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### ➤ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant

#### ➤ Modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 les Administrateurs se sont prononcés, à l'unanimité, pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Gérard d'Huriel Bartillat en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

En conséquence Monsieur Gérard d'Huriel Bartillat assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Aucun changement n'est intervenu depuis cette date.

#### ➤ Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire

Aucune somme n'a été versée par la SICAV aux mandataires sociaux.

### 2. Situation du mandat des administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandats d'administrateur n'est arrivé à expiration.

### 3. Situation du mandat du Président Directeur Général

Nous vous informons que le mandat du Président Directeur Général n'est pas arrivé à expiration.

### 4. Situation du mandat des commissaires aux comptes

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers Audit, n'est pas arrivé à expiration.

## **5. Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)**

Non applicable à la SICAV.

## **6. Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)**

La SICAV n'a ouvert aucune succursale.

## **7. Proposition de fixation des jetons de présence**

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas verser de jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

\*

\* \*

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport du Conseil d'administration et nous allons passer à la lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes qui vous permettront de compléter votre information.

Est joint au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Ensuite, nous déclarerons la discussion ouverte et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Nous passerons ensuite au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration



**ANNEXE :**

**CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES ANNUELS DE LA SICAV**



**HOSITO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**HOSITO**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
VIGIFINANCE  
12, rue Marbeuf  
75008 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable HOSITO relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.03.25 12:13:29 +0100



**BILAN ACTIF**

|  | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Immobilisations nettes</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Dépôts et instruments financiers</b>  | <b>7 878 235,74</b> | <b>6 325 320,02</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                | 0,00                |
| Titres de créances négociables   | 0,00                | 0,00                |
| Autres titres de créances  | 0,00                | 0,00                |
| Non négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Parts d'organismes de placement collectif</b>   | <b>7 878 235,74</b> | <b>6 325 320,02</b> |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays  | 7 878 235,74        | 6 325 320,02        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                            | 0,00                | 0,00                |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations actés   | 0,00                | 0,00                |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non | 0,00                | 0,00                |
| Autres organismes non européens  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                | 0,00                |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                | 0,00                |
| Titres empruntés   | 0,00                | 0,00                |
| Titres donnés en pension   | 0,00                | 0,00                |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Contrats financiers</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                | 0,00                |
| Autres opérations  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Créances</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Opérations de change à terme de devises</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Autres</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>69 045,65</b>    | <b>697 119,71</b>   |
| <b>Liquidités</b>  | <b>69 045,65</b>    | <b>697 119,71</b>   |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>7 947 281,39</b> | <b>7 022 439,73</b> |

## BILAN PASSIF

|   | 29/12/2023   | 30/12/2022   |
|---|--------------|--------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                     |              |              |
| <b>Capital</b>  | 7 994 617,10 | 7 094 509,35 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00         | 0,00         |
| Report à nouveau (a)  | 0,00         | 0,00         |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)            | -16 036,20   | -22 645,82   |
| <b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>                        | -70 101,12   | -99 156,68   |
| <b>Total des capitaux propres</b>                           | 7 908 479,78 | 6 972 706,85 |
| (= Montant représentatif de l'actif net)                    |              |              |
| <b>Instruments financiers</b>                               | 0,00         | 0,00         |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>     | 0,00         | 0,00         |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>                    | 0,00         | 0,00         |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00         | 0,00         |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00         | 0,00         |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00         | 0,00         |
| <b>Contrats financiers</b>                                  | 0,00         | 0,00         |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00         | 0,00         |
| Autres opérations   | 0,00         | 0,00         |
| <b>Dettes</b>   | 38 801,61    | 49 732,88    |
| <b>Opérations de change à terme de devises</b>              | 0,00         | 0,00         |
| <b>Autres</b>   | 38 801,61    | 49 732,88    |
| <b>Comptes financiers</b>                                   | 0,00         | 0,00         |
| <b>Concours bancaires courants</b>                          | 0,00         | 0,00         |
| <b>Emprunts</b>   | 0,00         | 0,00         |
| <b>Total du passif</b>                                      | 7 947 281,39 | 7 022 439,73 |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



**HORS-BILAN**

|  | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Opérations de couverture</b>                        |                   |                   |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés       |                   |                   |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00              | 0,00              |
| Engagements de gré à gré                               |                   |                   |
| Total Engagements de gré à gré                         | 0,00              | 0,00              |
| Autres engagements                                     |                   |                   |
| Total Autres engagements                               | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total Opérations de couverture</b>                  | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| <b>Autres opérations</b>                               |                   |                   |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés       |                   |                   |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00              | 0,00              |
| Engagements de gré à gré                               |                   |                   |
| Total Engagements de gré à gré                         | 0,00              | 0,00              |
| Autres engagements                                     |                   |                   |
| Total Autres engagements                               | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total Autres opérations</b>                         | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |

## COMPTE DE RESULTAT

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                          |                   |                   |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                       | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                          | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                      | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur titres de créances                                     | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres         | 0,00              | 0,00              |
| Produits sur contrats financiers                                    | 0,00              | 0,00              |
| Autres produits financiers  | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAL (I)</b>  | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                           |                   |                   |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres          | 0,00              | 0,00              |
| Charges sur contrats financiers                                     | 0,00              | 0,00              |
| Charges sur dettes financières                                      | 0,00              | 880,48            |
| Autres charges financières  | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAL (II)</b>   | <b>0,00</b>       | <b>880,48</b>     |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                 | <b>0,00</b>       | <b>-880,48</b>    |
| Autres produits (III)   | 0,00              | 0,00              |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)               | 69 474,17         | 70 871,99         |
| <b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b> | <b>-69 474,17</b> | <b>-71 752,47</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                        | -626,95           | -27 404,21        |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)            | 0,00              | 0,00              |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>                      | <b>-70 101,12</b> | <b>-99 156,68</b> |

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.  
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### Affectation des sommes distribuables

Part R :

- Pour les revenus : capitalisation totale
- Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

- Pour les revenus : capitalisation totale
- Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

- Pour les revenus : capitalisation totale
- Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

|   |              | Frais de gestion fixes  | Assiette  |
|---|--------------|---|-----------|
| R | FR0014006Z21 | 1,1 % TTC maximum<br>dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum<br>dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum<br>(avec un minimum de 40 000€ TTC par an)   | Actif net |
| I | FR0014006Z39 | 0,9 % TTC maximum<br>dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum<br>dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum<br>(avec un minimum de 40 000€ TTC par an) | Actif net |
| S | FR0014006Z47 | 0,7 % TTC maximum<br>dont frais de gestion financière : 0,6 % TTC maximum<br>dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum<br>(avec un minimum de 40 000€ TTC par an) | Actif net |

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

|   |              | Frais de gestion indirects    |
|---|--------------|-------------------------------|
| R | FR0014006Z21 | 3% TTC maximum de l'actif net |
| I | FR0014006Z39 | 3% TTC maximum de l'actif net |
| S | FR0014006Z47 | 3% TTC maximum de l'actif net |

**Commission de surperformance****Part FR0014006Z21 R**

Néant

**Part FR0014006Z39 I**

Néant

**Part FR0014006Z47 S**

Néant

**Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

**Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

| Commissions de mouvement   | Clé de répartition (en %) |             |                     |
|--|---------------------------|-------------|---------------------|
|  | SDG                       | Dépositaire | Autres prestataires |
| Perçues par la société de gestion :<br>Actions : 0€<br>Autres titres (obligations, TCN...) : 0€<br>OPC : 0€<br>Perçues par le dépositaire :<br>Actions/ ETF : 0,05% Minimum* (* incompressible de 10€ pour la France, la Belgique et le Luxembourg, 35€ pour les autres pays)<br>TCN... : France : 25€ / Etranger 55 €<br>OPC : commercialisés en France : 15€ /commercialisés à l'étranger : 40€ / OPC (offshore) : 150€ TTC<br>Futures : Eurex 1,50€/lot<br>Options : 0,30% minimum 7€<br>Prélèvement sur chaque transaction |                           |             |                     |

## **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

### **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

**Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance,

le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **Description des garanties reçues ou données**

#### **Garantie reçue :**

Néant

#### **Garantie donnée :**

Néant

#### **Informations complémentaires**

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;

- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit.

Au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, des frais liés à la recherche peuvent être facturés à l'OPCVM lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Frais indirects maximum des OPCVM ou FIA à l'actif de la SICAV :

La SICAV investira dans des OPCVM ou FIA dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC maximum par an. Les OPCVM ou FIA sous-jacents devront être exempts de frais de souscription et/ou de rachat.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

|  | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Actif net en début d'exercice</b>   | <b>6 972 706,85</b> | <b>0,00</b>         |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)   | 859 515,45          | 7 390 262,07        |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)          | -524 234,30         | -140 970,74         |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | 12 695,12           | 0,00                |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                  | -25 861,30          | -12 150,19          |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                | 0,00                | 0,00                |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                               | 0,00                | 0,00                |
| Frais de transaction   | -1 375,26           | -3 043,56           |
| Différences de change  | -1 629,78           | 0,00                |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 686 137,17          | -189 638,26         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                    | <i>496 498,91</i>   | <i>-189 638,26</i>  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                  | <i>-189 638,26</i>  | <i>0,00</i>         |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers              | 0,00                | 0,00                |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                    | <i>0,00</i>         | <i>0,00</i>         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                  | <i>0,00</i>         | <i>0,00</i>         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes         | 0,00                | 0,00                |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                            | 0,00                | 0,00                |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                    | -69 474,17          | -71 752,47          |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes   | 0,00                | 0,00                |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                      | 0,00                | 0,00                |
| Autres éléments  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>   | <b>7 908 479,78</b> | <b>6 972 706,85</b> |



**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT**

|   | Montant     | %           |
|---|-------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>                                      |             |             |
| Obligations et valeurs assimilées                 |             |             |
| <b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>    | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Titres de créances                                |             |             |
| <b>TOTAL Titres de créances</b>                   | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Operations contractuelles a l'achat               |             |             |
| <b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>  | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>PASSIF</b>                                     |             |             |
| Cessions  |             |             |
| <b>TOTAL Cessions</b>                             | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Operations contractuelles a la vente              |             |             |
| <b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>HORS BILAN</b>                                 |             |             |
| Opérations de couverture                          |             |             |
| <b>TOTAL Opérations de couverture</b>             | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Autres opérations                                 |             |             |
| <b>TOTAL Autres opérations</b>                    | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

**VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

|                            | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres | %    |
|----------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| <b>Actif</b>               |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Dépôts                     | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Obligations et valeurs     | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Titres de créances         | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Opérations temporaires sur | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Comptes financiers         | 0,00      | 0,00 | 69 045,65     | 0,87 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| <b>Passif</b>              |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Opérations temporaires sur | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Comptes financiers         | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| <b>Hors-bilan</b>          |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Opérations de couverture   | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Autres opérations          | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |

**VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

|                        | 0-3 mois  | %   | ]3 mois - 1 an] | %   | ]1 - 3 ans] | %   | ]3 - 5 ans] | %   | > 5 ans | %   |
|------------------------|-----------|-----|-----------------|-----|-------------|-----|-------------|-----|---------|-----|
| <b>Actif</b>           |           |     |                 |     |             |     |             |     |         |     |
| Dépôts                 | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| Obligations et valeurs | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| Titres de créances     | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| Opérations temporaires | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| Comptes financiers     | 69 045,65 | 0,8 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| <b>Passif</b>          |           |     |                 |     |             |     |             |     |         |     |
| Opérations temporaires | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| Comptes financiers     | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| <b>Hors-bilan</b>      |           |     |                 |     |             |     |             |     |         |     |
| Opérations de          | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |
| Autres opérations      | 0,00      | 0,0 | 0,00            | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00        | 0,0 | 0,00    | 0,0 |

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

|  | <b>Devise 1</b> | <b>%</b>   | <b>Devise2</b> | <b>%</b> | <b>Devise 3</b> | <b>%</b> | <b>Autre(s)</b>  | <b>%</b> |
|--|-----------------|------------|----------------|----------|-----------------|----------|------------------|----------|
|  | <b>USD</b>      | <b>USD</b> |                |          |                 |          | <b>devise(s)</b> |          |
| <b>Actif</b>                                     |                 |            |                |          |                 |          |                  |          |
| Dépôts   | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Titres d'OPC                                     | 852 360,84      | 10,7<br>8  | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Contrats financiers                              | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Créance  | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Comptes financiers                               | 1 273,84        | 0,02       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| <b>Passif</b>                                    |                 |            |                |          |                 |          |                  |          |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Contrats financiers                              | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Dettes   | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                 |            |                |          |                 |          |                  |          |
| Opérations de couverture                         | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |
| Autres opérations                                | 0,00            | 0,00       | 0,00           | 0,00     | 0,00            | 0,00     | 0,00             | 0,00     |

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

|                               | <b>29/12/2023</b> |
|-------------------------------|-------------------|
| Titres acquis à réméré        | 0,00              |
| Titres pris en pension livrée | 0,00              |
| Titres empruntés              | 0,00              |

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

|  | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00              |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00              |

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

|                                   | <b>ISIN</b> | <b>LIBELLE</b> | <b>29/12/2023</b> |
|-----------------------------------|-------------|----------------|-------------------|
| Actions                           |             |                | <b>0,00</b>       |
| Obligations                       |             |                | <b>0,00</b>       |
| TCN                               |             |                | <b>0,00</b>       |
| OPC                               |             |                | <b>0,00</b>       |
| Contrats financiers               |             |                | <b>0,00</b>       |
| <b>Total des titres du groupe</b> |             |                | <b>0,00</b>       |

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

| <b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b> |             |             |                      |                         |                               |                                 |
|--|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
|  | <b>Date</b> | <b>Part</b> | <b>Montant total</b> | <b>Montant unitaire</b> | <b>Crédits d'impôt totaux</b> | <b>Crédits d'impôt unitaire</b> |
| <b>Total acomptes</b>                                      |             |             | <b>0</b>             | <b>0</b>                | <b>0</b>                      | <b>0</b>                        |

| <b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b> |             |             |                      |                         |
|---|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|
|   | <b>Date</b> | <b>Part</b> | <b>Montant total</b> | <b>Montant unitaire</b> |
| <b>Total acomptes</b>   |             |             | <b>0</b>             | <b>0</b>                |

| <b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b> | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>   |                   |                   |
| Report à nouveau   | 0,00              | 0,00              |
| Résultat   | -70 101,12        | -99 156,68        |
| <b>Total</b>   | <b>-70 101,12</b> | <b>-99 156,68</b> |

|   | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>I1 PART CAPI I</b>   |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice                                      | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | -42 996,48        | -53 031,86        |
| <b>Total</b>  | <b>-42 996,48</b> | <b>-53 031,86</b> |
| <b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre de titres  | 0                 | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00              | 0,00              |
| <b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>        |                   |                   |
| <b>Montant global des crédits d'impôt</b>                           | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| Provenant de l'exercice   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-1   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-2   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-3   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-4   | 0,00              | 0,00              |

|   | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>R1 PART CAPI R</b>   |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice                                      | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | -11,64            | -15,10            |
| <b>Total</b>  | <b>-11,64</b>     | <b>-15,10</b>     |
| <b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre de titres  | 0                 | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00              | 0,00              |
| <b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>        |                   |                   |
| <b>Montant global des crédits d'impôt</b>                           | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| Provenant de l'exercice   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-1   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-2   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-3   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-4   | 0,00              | 0,00              |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>S1 PART CAPI S</b>   |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice                                      | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | -27 093,00        | -46 109,72        |
| <b>Total</b>  | <b>-27 093,00</b> | <b>-46 109,72</b> |
| <b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre de titres  | 0                 | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00              | 0,00              |
| <b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>        |                   |                   |
| <b>Montant global des crédits d'impôt</b>                           | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| Provenant de l'exercice   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-1   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-2   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-3   | 0,00              | 0,00              |
| Provenant de l'exercice N-4   | 0,00              | 0,00              |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes |                   |
|---|---|-------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022        |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |   |                   |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                                   | 0,00  | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice   | -16 036,20                                  | -22 645,82        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                             | 0,00  | 0,00              |
| <b>Total</b>  | <b>-16 036,20</b>                           | <b>-22 645,82</b> |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes |                   |
|---|---|-------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022        |
| <b>I1 PART CAPI I</b>   |   |                   |
| <b>Affectation</b>  |   |                   |
| Distribution  | 0,00  | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00              |
| Capitalisation  | -8 988,08                                   | -11 524,92        |
| <b>Total</b>  | <b>-8 988,08</b>                            | <b>-11 524,92</b> |
| <b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>                       |   |                   |
| Nombre de titres  | 0,00  | 0,00              |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00              |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes |              |
|---|---|--------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022   |
| <b>R1 PART CAPI R</b>   |   |              |
| <b>Affectation</b>  |   |              |
| Distribution  | 0,00  | 0,00         |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00         |
| Capitalisation  | -2,02                                       | -2,98        |
| <b>Total</b>  | <b>-2,02</b>                                | <b>-2,98</b> |
| <b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>                       |   |              |
| Nombre de titres  | 0,00  | 0,00         |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00         |



| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes |                   |
|---|---|-------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022        |
| <b>S1 PART CAPI S</b>   |   |                   |
| <b>Affectation</b>  |   |                   |
| Distribution  | 0,00  | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00              |
| Capitalisation  | -7 046,10                                   | -11 117,92        |
| <b>Total</b>  | <b>-7 046,10</b>                            | <b>-11 117,92</b> |
| <b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>                       |   |                   |
| Nombre de titres  | 0,00  | 0,00              |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00              |

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| Date       | Part            | Actif net                | Nombre de titres | Valeur liquidative unitaire<br>€ | Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (v €) | Distribution unitaire sur résultat (y compris les €) | Crédit d'impôt unitaire<br>€ | Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes<br>€ |
|------------|-----------------|--------------------------|------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| 11/04/2022 | I1 PART CAPI I* | 99 000,00                | 990,00           | 100,00                           | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | 0,00  |
| 11/04/2022 | R1 PART CAPI R* | 1 000,00                 | 10,00            | 100,00                           | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | 0,00  |
| 11/04/2022 | S1 PART CAPI S* | 900 000,00               | 9 000,00         | 100,00                           | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | 0,00  |
| 30/12/2022 | I1 PART CAPI I  | 3 546 426,2 <sub>0</sub> | 38 427,00        | 92,28                            | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | -1,67   |
| 30/12/2022 | R1 PART CAPI R  | 921,61                   | 10,00            | 92,16                            | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | -1,80   |
| 30/12/2022 | S1 PART CAPI S  | 3 425 359,0 <sub>0</sub> | 37 062,00        | 92,42                            | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | -1,54   |
| 29/12/2023 | I1 PART CAPI I  | 4 430 504,8 <sub>0</sub> | 44 403,00        | 99,77                            | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | -1,17   |
| 29/12/2023 | R1 PART CAPI R  | 994,42                   | 10,00            | 99,44                            | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | -1,36   |
| 29/12/2023 | S1 PART CAPI S  | 3 476 980,4 <sub>0</sub> | 34 727,00        | 100,12                           | 0,00  | 0,00   | 0,00                         | -0,98   |

\*Date de création

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

|  | En quantité         | En montant  |
|--|---------------------|-------------|
| I1 PART CAPI I   |                     |             |
| Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice                    | 9 124,00000         | 859 515,45  |
| Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice                     | -3 148,00000        | -297 690,81 |
| Solde net des Souscriptions/Rachats                              | 5 976,00000         | 561 824,64  |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | <b>44 403,00000</b> |             |

|  | En quantité     | En montant |
|--|-----------------|------------|
| R1 PART CAPI R   |                 |            |
| Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice                    | 0,00000         | 0,00       |
| Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice                     | 0,00000         | 0,00       |
| Solde net des Souscriptions/Rachats                              | 0,00000         | 0,00       |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | <b>10,00000</b> |            |

|  | En quantité         | En montant  |
|--|---------------------|-------------|
| S1 PART CAPI S   |                     |             |
| Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice                    | 0,00000             | 0,00        |
| Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice                     | -2 335,00000        | -226 543,49 |
| Solde net des Souscriptions/Rachats                              | -2 335,00000        | -226 543,49 |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | <b>34 727,00000</b> |             |

## COMMISSIONS

|  | <b>En montant</b> |
|--|-------------------|
| <b>I1 PART CAPI I</b>  |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues     | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription perçues                  | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat perçues                        | 0,00              |
| <br>   |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées              | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées                    | 0,00              |
| <br>   |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises    | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription acquises                 | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat acquises                       | 0,00              |

|  | <b>En montant</b> |
|--|-------------------|
| <b>R1 PART CAPI R</b>  |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues     | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription perçues                  | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat perçues                        | 0,00              |
| <br>   |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées              | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées                    | 0,00              |
| <br>   |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises    | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription acquises                 | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat acquises                       | 0,00              |

|  | <b>En montant</b> |
|--|-------------------|
| <b>S1 PART CAPI S</b>  |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues     | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription perçues                  | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat perçues                        | 0,00              |
| <br>   |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées              | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées                    | 0,00              |
| <br>   |                   |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises    | 0,00              |
| Montant des commissions de souscription acquises                 | 0,00              |
| Montant des commissions de rachat acquises                       | 0,00              |

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

|  | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| FR0014006Z39 I1 PART CAPI I                                |                   |
| <b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>               | 1,01              |
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b> | 41 313,42         |
| <b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>           | 0,00              |
| <b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>     | 0,00              |
| <b>Rétrocessions de frais de gestion</b>                   | 0,00              |

|  | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| FR0014006Z21 R1 PART CAPI R                                |                   |
| <b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>               | 1,23              |
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b> | 11,64             |
| <b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>           | 0,00              |
| <b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>     | 0,00              |
| <b>Rétrocessions de frais de gestion</b>                   | 0,00              |

|  | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| FR0014006Z47 S1 PART CAPI S                                |                   |
| <b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>               | 0,82              |
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b> | 28 149,11         |
| <b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>           | 0,00              |
| <b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>     | 0,00              |
| <b>Rétrocessions de frais de gestion</b>                   | 0,00              |

**CREANCES ET DETTES**

|                                 | <b>Nature de débit/crédit</b> | <b>29/12/2023</b> |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| <b>Total des créances</b>       |                               |                   |
| Dettes                          | Frais de gestion              | 38 801,61         |
| <b>Total des dettes</b>         |                               | <b>38 801,61</b>  |
| <b>Total dettes et créances</b> |                               | <b>-38 801,61</b> |

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

|  | Valeur EUR          | % Actif Net   |
|--|---------------------|---------------|
| <b>PORTEFEUILLE</b>  | <b>7 878 235,74</b> | <b>99,62</b>  |
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES  | 0,00                | 0,00          |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES  | 0,00                | 0,00          |
| TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES   | 0,00                | 0,00          |
| TITRES OPC   | 7 878 235,74        | 99,62         |
| AUTRES VALEURS MOBILIERES  | 0,00                | 0,00          |
| <b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>   |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT  | 0,00                | 0,00          |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE                                       | 0,00                | 0,00          |
| <b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>                                      | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>   |
| <b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b> | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>   |
| <b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>  | <b>-38 801,61</b>   | <b>-0,49</b>  |
| <b>CONTRATS FINANCIERS</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>   |
| OPTIONS  | 0,00                | 0,00          |
| FUTURES  | 0,00                | 0,00          |
| SWAPS  | 0,00                | 0,00          |
| <b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>                              | <b>69 045,65</b>    | <b>0,87</b>   |
| DISPONIBILITES   | 69 045,65           | 0,87          |
| DEPOTS A TERME   | 0,00                | 0,00          |
| EMPRUNTS   | 0,00                | 0,00          |
| AUTRES DISPONIBILITES  | 0,00                | 0,00          |
| ACHATS A TERME DE DEVISES  | 0,00                | 0,00          |
| VENTES A TERME DE DEVISES  | 0,00                | 0,00          |
| <b>ACTIF NET</b>   | <b>7 908 479,78</b> | <b>100,00</b> |

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre<br>ou nominal | Valeur<br>boursière | % Actif<br>Net |
|---|--------|------------------------|---------------------|----------------|
| <b>TOTAL Titres d'OPC</b>   |        |                        | <b>7 878 235,74</b> | <b>99,62</b>   |
| <b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b> |        |                        | <b>1 109 406,98</b> | <b>14,03</b>   |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                        | <b>803 342,31</b>   | <b>10,16</b>   |
| FR0013412822 CM-AM MONE ISR (RC)  | EUR    | 471                    | 803 342,31          | 10,16          |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>  |        |                        | <b>306 064,67</b>   | <b>3,87</b>    |
| IE00B3VWN518 ISH USD TRS BD 7-10YR UCIT ETF   | USD    | 2 355                  | 306 064,67          | 3,87           |
| <b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>                                |        |                        | <b>6 768 828,76</b> | <b>85,59</b>   |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                        | <b>2 603 051,10</b> | <b>32,92</b>   |
| FR0012403855 SILVER AUTONOMIE SI  | EUR    | 2,11                   | 424 086,90          | 5,36           |
| FR0013318763 SCHEL.FLEX.SH.DUR.ESG Z SI.3D  | EUR    | 4 147                  | 463 095,49          | 5,86           |
| FR0013353828 CM-AM CASH ISR (RC)  | EUR    | 19,55                  | 1 035 707,19        | 13,10          |
| FR0014005WK6 OFI INV.ENER.STR.MET.XL SI.4D  | EUR    | 7,64                   | 311 731,63          | 3,94           |
| FR001400C858 DISRUPTION FUND MAST.B FCP 4D  | EUR    | 299                    | 368 429,89          | 4,66           |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>  |        |                        | <b>1 590 740,41</b> | <b>20,11</b>   |
| IE000OXQ5385 POL SMA EN EUR-I-AC  | EUR    | 50 688                 | 461 260,80          | 5,83           |
| IE00B42NVC37 POLAR GBL TECHNOLOG.USD I DIS.   | USD    | 6 699                  | 546 296,17          | 6,91           |
| IE00BMYP06 MONT BETTER EUR-ACC C.   | EUR    | 580 860                | 583 183,44          | 7,37           |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>   |        |                        | <b>2 575 037,25</b> | <b>32,56</b>   |



| Désignation des valeurs                     | Devise | Qté Nbre<br>ou nominal | Valeur<br>boursière | % Actif<br>Net |
|---|--------|------------------------|---------------------|----------------|
| LU0104884605 PICTET WATER CL.I EUR 5DEC     | EUR    | 714                    | 415 990,68          | 5,26           |
| LU1683481698 VONTOBEL GR BD NC              | EUR    | 4 217                  | 404 621,15          | 5,12           |
| LU1819479939 ECHIQ.FD ECHI ARTI IN K EUR 3D | EUR    | 1 258                  | 210 312,44          | 2,66           |
| LU1984711603 J.H.HOR.GL.SUST.EQ.FD H2 EUR3D | EUR    | 29 535                 | 514 795,05          | 6,51           |
| LU2066074910 BDLCM FD.BDL TRANS.E CAP EUR4D | EUR    | 4 334                  | 548 381,02          | 6,93           |
| LU2261172618 PIQUE HOUG GE RCC EUR C.       | EUR    | 448,37                 | 480 936,91          | 6,08           |

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

|  |              |        |
|--|--------------|--------|
| Coupon de la part L1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40% |              |        |
|  | NET UNITAIRE | DEVISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% *  |              | EUR    |

(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

|  |              |        |
|--|--------------|--------|
| Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40% |              |        |
|  | NET UNITAIRE | DEVISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% *  |              | EUR    |

(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

|  |              |        |
|--|--------------|--------|
| Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40% |              |        |
|  | NET UNITAIRE | DEVISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% *  |              | EUR    |

(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



**HOSITO**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 29 décembre 2023)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 29 décembre 2023**

**HOSITO**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

VIGIFINANCE

12, rue Marbeuf

75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Amaury Couplez

2024.03.25 12:13:15 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V

### 1. Eléments quantitatifs (\*)

| Exercice | Total rémunérations fixes versées par la Société de Gestion en Euros | Total rémunérations variables (**) versées par la Société de Gestion en Euros | Nombre de bénéficiaires | Intéressement aux plus-values (carried interests) versé par la SICAV en Euros |
|----------|--|---|-------------------------|---|
| 2023     | 887 322  | 389 077   | 12                      | 0   |

(\*) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés Vigifinance ayant touché une rémunération en 2023

(\*\*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2023 versées en 2024

### 2. Eléments qualitatifs

#### • Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

#### • Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, Vigifinance a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-février au titre de l'exercice précédent), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec le Président-RCCI – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

L'ensemble des salariés de Vigifinance est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous.

### 3. Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

#### • Les preneurs de risques

Vigifinance détermine annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques est validée par le Président-RCCI. Les collaborateurs concernés sont au nombre de 5 (1 dirigeant également gérants financier, 1 dirigeant également en charge des aspects commerciaux, 2 gérants financier et 1 contrôleur des risques).

#### • Les rémunérations variables différées.

Au regard de la taille, de l'organisation, de la nature et de la complexité de ses activités, VIGIFINANCE n'appliquera pas les principes de paiement en instruments, de conservation des instruments, de report et de malus pour les rémunérations variables annuelles inférieures à 200 000 € bruts.

VIGIFINANCE n'a pas vocation à verser de rémunérations variables supérieures à ce seuil.